Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260629-DE2026067-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération n°2026/06/7

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Odile ROSNARHO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Titouan COUPRY, Lucas CRON
	Absents excusés et représentés :	Mathilde DINARD a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Henri PERRONNO a donné pouvoir à Richard POTEL, Nathalie MARCHAL a donné pouvoir à Lukrecja MILCENT, Frédéric PIDANCIER a donné pouvoir à Isabelle ARZ
	Secrétaire de séance :	Odile ROSNARHO
	Date de convocation :	22 juin 2026

Objet : Restauration du vitrail (baie n°2 Chœur sud) de l'église Saint Thuriau – Demandes de subventions

Des travaux de restauration d'un vitrail à l'église Saint Thuriau sont prévus au budget primitif 2026, pour un montant estimé à 6 000 € TTC. Il s'agit de la restauration totale de la baie n°2 du Chœur sud, comprenant la reconstitution du panneau 1.

L'église Saint Thuriau, protégée au titre des Monuments Historiques, est inscrite par arrêté du 31 juillet 2015 (référence PA00091559). Les parties romanes de cet édifice remontent au 12ème siècle. L'intérieur fut restauré en 1834, le clocher en 1859, puis 2016. Une rénovation complète a été réalisée de 1939 à 1948.

Le devis présenté par la société Lumi Vitrail de Pontivy, experte dans ce domaine, s'élève à 4 558,60 € HT.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260629-DE2026067-DE

Monsieur Richard Potel propose au Conseil municipal de valider le devis présenté par la société Lumi Vitrail et de déposer une demande de subvention auprès du département, au titre de la valorisation et la restauration du patrimoine, ainsi qu'auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Ainsi, considérant l'intérêt de restaurer l'un des vitraux de l'église Saint Thuriau (baie n° Chœur sud),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Restauration totale de la baie n°2 du Chœur Sud et reconstitution du panneau 1	4 558,60 €	Ministère de la Culture (DRAC)	1 140,00 €
		Département	1 140,00 €
		Autofinancement	2 278,60 €
Total	**4 558,60 €**		**4 558,60 €**

Article 2 : DONNE SON ACCORD pour effectuer les travaux décrits ci-dessus et DÉCIDE DE RETENIR l'offre présentée par la société Lumi Vitrail dont le siège social est situé à Pontivy, pour un montant de 4 558,60 € HT.

Article 3 : SOLLICITE une subvention auprès du Département du Morbihan au titre de la valorisation et la restauration du patrimoine, ainsi qu'auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Article 4 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026, chapitre 23.

Article 5 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou à son représentant légal, pour signer toutes les pièces et documents relatifs à la présente délibération et prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

La Secrétaire de séance,
Odile ROSNARHO.

MAIRIE DE PLUMERGAT 56400 (Morbihan)